



Paris, le 24 décembre 2009

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

SG/CB/NA/2009/46

Objet : Evaluations de CM2

Monsieur le Ministre,

La FCPE souhaite, à l'approche de la date prévue pour la passation des évaluations de CM2, vous faire part une nouvelle fois de son point de vue à l'égard de ce dispositif. Nous vous informons en préalable du fait qu'un précédent courrier portant sur ce dossier, adressé à votre prédécesseur le 6 mars 2009, est resté à ce jour sans réponse.

Nous tenons à réaffirmer l'intérêt que porte la FCPE à des évaluations dont l'objet serait d'estimer où en sont les élèves de primaire à différents moments de leur scolarité dans l'acquisition des objectifs attendus en fin de cycle, dans le cadre du socle commun. Il s'agit ainsi pour nous de lutter contre l'échec scolaire et de mettre en place une pédagogie différenciée pour aider les élèves à effectuer leur scolarité, et en particulier leur passage dans le cycle suivant, dans de bonnes conditions. De telles évaluations diagnostiques, avec des documents d'accompagnement pour les enseignants, doivent être conçues dans un projet global sur l'évaluation en primaire que nous tenons à défendre encore une fois, en espérant que les attendus que nous développons ici retiendront votre attention.

De telles évaluations, si elles se déroulaient en début d'année, pourraient ainsi permettre à la fois aux élèves de se remémorer les apprentissages de l'année précédente, au moment de la rentrée et après la longue coupure estivale, et à leurs enseignants d'établir un diagnostic en début d'année sur les acquis de la classe afin d'adapter leur pédagogie. Elles auraient également l'avantage de proposer aux parents une présentation « objective » du niveau de leur enfant au sein de la classe, voire de la classe d'âge si les résultats en étaient compilés au niveau national.

Nous demandons pour cela que l'échelle d'évaluation soit plus progressive et laisse la place à des nuances plus fines qu'aujourd'hui. Il n'est en effet pas compréhensible pour des parents qu'un enfant qui a réussi un certain nombre d'items se voit attribuer un score nul car quelques uns ne seraient pas acquis. C'était d'ailleurs ce qui, l'an dernier, avait conduit de nombreux enseignants à refuser de faire passer certaines questions et qui avait révolté de nombreux statisticiens, alors que la DEPP de votre ministère n'avait inexplicablement pas été associée au dispositif l'an passé. Nous vous rappelons d'ailleurs les conclusions de la mission parlementaire effectuée par les députés Xavier Breton et Alain Marc sur ce sujet, qui recommandaient de mieux associer enseignants, DEPP et parents d'élèves à l'élaboration d'un tel programme d'évaluations.

... / ...

Pour ce qui concerne une analyse plus quantitative et nationale des acquis, dont nous concevons la demande politique, il est largement suffisant d'établir un dispositif par sondage.

Le dispositif que vous semblez envisager de renouveler cette année, faute de trancher entre évaluations diagnostiques et évaluations bilan, ne servira, une nouvelle fois, qu'à accroître un peu plus la pression sur les enfants concernés

Nous voulons en outre souligner le fait qu'en janvier, les enfants ne peuvent maîtriser l'ensemble des compétences attendues en fin de CM2, puisqu'ils n'ont pas travaillé une année scolaire complète sur les programmes.

De plus, si les résultats à ces évaluations devaient être transmis au chef d'établissement du collège où sera inscrit l'enfant en sixième, cela signifie que les dés sont jetés dès le mois de janvier et que l'année scolaire est donc de fait terminée. Qu'en est-il de la possibilité d'évolution de l'enfant entre le mois de janvier et le mois de juin ?

Nous avons également de fortes craintes quant à l'exploitation nationale de ces données par le moyen d'un fichier informatique sur lequel nous n'avons pas obtenu de garanties satisfaisantes. L'an dernier, un fort taux de non réponse a conduit le ministère a publié des résultats nationaux très peu fiables statistiquement parlant et auxquels certains font pourtant référence faute d'une connaissance complète de ce dossier.

Devant toutes ces incertitudes et en attente d'informations complémentaires, la FCPE demande que l'on en revienne à des évaluations de rentrée, comme c'était le cas des évaluations de CE1 et 6ème, et il y a plus longtemps en 2nde, et que vous abandonniez le dispositif national obligatoire envisagé.

Enfin, nous tenons à insister sur notre refus catégorique de l'hypothèse que de telles évaluations puissent être utilisées pour établir un quelconque classement des écoles, ni même publiées école par école, ce qui ne pourrait qu'accroître la concurrence scolaire entre écoles publiques, concurrence nuisible à la bonne marche du système éducatif et à la réussite de tous les enfants.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma parfaite considération.



Jean-Jacques HAZAN,
Président